

19 octobre 2022

(22-7858)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CANADA: RÈGLES SUR LES BREVETS

<b>Membre présentant la notification</b>	CANADA
--	--------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règles sur les brevets
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/CAN/22_7003_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/CAN/22_7003_00_e.pdf</a> (Document bilingue – anglais et français)
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/CAN/29</a> , <a href="#">IP/N/1/CAN/P/18</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
<p>Le Canada a modifié ses Règles sur les brevets (DORS/2019-251) afin de simplifier le processus d'examen des brevets pour mieux garantir un traitement des demandes de brevets efficace et rapide. Ces modifications permettent aussi au Canada de satisfaire à certains engagements internationaux au titre du Traité de coopération en matière de brevets.</p> <p>Deux types de modifications ont été apportées aux règles sur les brevets du Canada: celles relatives au listage des séquences et celles relatives à la simplification de l'examen des brevets. Les modifications relatives au listage des séquences, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, garantissent le respect des exigences dans ce domaine au regard de la norme 26 de l'OMPI (ST.26). Les modifications relatives à la simplification de l'examen des brevets, entrées en vigueur le 3 octobre 2022, instaurent des mécanismes de simplification de l'examen des brevets, fournissent de nouvelles garanties pour empêcher la perte de droits, et contiennent aussi des modifications d'ordre administratif et diverses.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais, français

<b>Entrée en vigueur</b>	3 octobre 2022
<b>Autre date</b>	Adoption: 1 <sup>er</sup> juillet 2022

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	11 octobre 2022
<b>Autres renseignements</b>	Règles sur les brevets: <a href="https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-251/page-1.html">https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-251/page-1.html</a>  Loi sur les brevets: <a href="https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-4/TexteCompleet.html">https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-4/TexteCompleet.html</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Innovation, Sciences et Développement économique Canada Office de la propriété intellectuelle du Canada, Direction des brevets  50 rue Victoria Place du Portage, Phase I Gatineau Québec K1A 0C9 Canada  Téléphone: 819-997-2949

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.